

Le 6 octobre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 6 octobre 2014 de 20 h 00 à 21 h 15 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
Mme Hélène Dumont, conseillère (absente)
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

147-2014

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Premier projet de règlement # 304 visant à modifier le règlement de zonage # 171 afin de modifier la profondeur des galeries en cours avant
9. Résolution – achat d'un ordinateur
10. Résolution – appel d'offres de consultants dans le dossier d'égouts
11. Résolution pour l'achat de bacs bruns
12. CCU- Comité consultatif en urbanisme
 - Projet particulier de Michel Théberge
 - Nomination du représentant municipal
13. Soumission asphaltage Chemin de la Grève est et rang de la Haute-Ville
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014

148-2014

Il est proposé par Mme Annick Mercier
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Denis Moreau

149-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 133 147,28 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe le conseil que :

Depuis lundi, un préventionniste est en service pour la Régie selon une entente prise avec le service d'incendie de Ville La Pocatière. Il travaille à la mise à jour des plans de mesure d'urgence des résidences de personnes âgées. Lors de la semaine de prévention en incendie, il fera l'évacuation des écoles et garderies.

Il y aura visite des résidences de la municipalité de Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme cet automne afin de vérifier entre autres les avertisseurs de fumée et donner de l'information aux résidents, concernant la sécurité incendie.

Une rencontre s'est tenue à la MRC de Kamouraska concernant le schéma de couverture de risques, il y a du retard dans l'application du schéma pour diverses raisons. Le plus gros dossier est celui du partage des ressources entre les municipalités de la MRC afin de bonifier la force de frappe. Ce qui est en discussion présentement c'est que la caserne la plus proche du sinistre intervienne en premier jusqu'à ce que les pompiers de la caserne désignée pour ladite municipalité affectée par le sinistre arrivent.

Un travail sera fait afin que toutes les municipalités de la MRC aient une réglementation le plus uniforme possible.

Il y a eu une sortie à Rivière-Ouelle hier, tout s'est bien déroulé.

7. Rapport d'organismes

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que la préparation de l'activité du Noël au Cœur du Kamouraska progresse bien. L'activité se tiendra sur deux fins de semaine, soit les 22 et 23 novembre pour le Marché de Noël et les 28,28 et 30 novembre pour les autres activités.

8. Premier projet de règlement # 304 visant à modifier le règlement de zonage # 171 afin de modifier la profondeur des galeries en cours avant

CONSIDÉRANT

les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT

qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M. Christian Lévesque lors de la session du 28 août dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Réal Lévesque
APPUYÉ PAR Mme Marie-Hélène Dumais

150-2014

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents;

QUE le premier projet de règlement portant le numéro 304 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage 171 est modifié par le remplacement du deuxième paragraphe du premier alinéa du sous-article 4.2.2.1 par ce qui suit :

Les galeries, balcons, porches, auvents, vérandas, avant-toit, fenêtres en baie, marquises et escaliers extérieurs conduisant au rez-de-chaussée seulement, pourvu que l'empiètement dans la cour avant n'excède pas deux mètres (2 m) et que soient respectées une distance minimale de deux mètres (2 m) entre ces dits usages et la limite avant de l'emplacement de même qu'une distance minimale de deux mètres (2 m) entre ces dits usages et la limite latérale de l'emplacement. Ces dits usages pourront empiéter jusqu'à quatre mètres (4 m) dans la cour avant s'ils respectent la marge de recul avant;

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE, CE 6^{ième} jour d'octobre 2014.

9. Résolution – achat d'un ordinateur

CONSIDÉRANT QUE la technologie informatique étant en constance évolution et que certains logiciels deviennent désuets et ne suffisent plus à la tâche;

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été faite auprès de Informatique IDC pour la mise à jour des logiciels actuels et pour l'achat d'un nouvel ordinateur;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour des logiciels existants n'était pas recommandée puisque l'ordinateur lui-même acheté en 2009 est devenu en fin de vie;

151-2014
EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu, à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur chez Informatique IDC pour un montant de 1 167,95 \$ + taxes.

10. Résolution pour lancer un appel d'offres de consultants dans le dossier d'égouts

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'étude préliminaire du projet de collecte, interception et traitement des eaux usées auprès du MAMOT en mai 2014 par une firme d'ingénieurs ;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt, le MAMOT a listé une vingtaine de points qui demeurent à préciser afin de compléter l'étude préliminaire ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à ces points, la municipalité devra procéder à un appel d'offres auprès des firmes d'ingénieurs via le site SÉ@O;

CONSIDÉRANT QUE pour préparer l'appel d'offres il est fortement recommandé de faire appel à un consultant;

EN CONSÉQUENCE,
152-2014 Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la Directrice générale à envoyer un appel d'offres à des firmes de consultant afin de préparer les documents d'appel d'offres de services professionnels visant à compléter une étude d'ingénierie préliminaire satisfaisant aux exigences du PRIMEAU Volet 1.

**11. Résolution pour l'achat de bacs bruns
Achat de bacs roulants pour la collecte des matières organiques**

Attendu que lors de la séance tenue le 9 juillet 2014, le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté la résolution 308-CM2014 au nom des municipalités afin d'informer la SÉMER que celles-ci ont l'intention de lui acheter un nombre approximatif de 8 000 bacs roulants de 240 litres;

Attendu que la SÉMER a procédé à un appel d'offres public pour l'achat des bacs roulants de 240 litres, pour lequel elle a obtenu du plus bas soumissionnaire conforme IPL Inc. un prix de 49.97 \$ par unité avec puce électronique intégrée, l'inventaire des bacs et leur livraison porte-à-porte, le tout accompagné d'un bac de comptoir d'environ 7 litres;

Attendu que les dispositions législatives relatives aux appels d'offres ne s'appliquent pas lorsqu'une société d'économie mixte conclut un contrat pour la fourniture de matériel à une municipalité, selon une opinion émise par Tremblay, Bois, Migneault, Lemay le 13 juin 2013;

Attendu que la SÉMER offre de faire la vente des bacs aux municipalités au prix coûtant, moins la réduction de coût permise par le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC) du MDDELCC (300 000\$), et d'en supporter le coût d'achat jusqu'en 2015;

Attendu que la livraison des bacs et le début de la collecte auront lieu en fonction du calendrier convenu entre les regroupements de collecte et la SÉMER, et la facturation aura lieu suite à la livraison des bacs ;

153-2014

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est proposé par M. Réal Lévesque
Appuyé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie commande à la SÉMER le nombre de **400** bacs roulants de 240 litres pour la collecte des matières organiques.

12. CCU – (Comité consultatif en urbanisme)

▪ ***Projet particulier de M. Michel Théberge***

Premier projet de résolution numéro 154-2014 relatif à un projet particulier de modification d'un immeuble en zone de villégiature V 2.

Considérant que la municipalité applique le règlement 234 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant la demande de projet particulier de modification de l'immeuble de M. Michel Théberge situé au 145, Chemin de la Grève Est en zone de villégiature V 2;

Considérant que le règlement de zonage 171 de la municipalité prévoit aux articles 5.4.1 et 3.3.1.5 que la hauteur du bâtiment principal ne doit pas excéder 6 mètres;

Considérant que le projet particulier de modification de l'immeuble soumis par le demandeur prévoit une hauteur maximum de 8 mètres;

Considérant que tous les autres éléments de la réglementation de zonage incluant le respect de marges de recul seront observés ;

Considérant que le projet particulier a été discuté préalablement avec le voisin derrière l'immeuble dont il est question et qu'il n'aura aucun impact

négatif à l'égard de ce voisin, celui-ci ayant donné son accord par écrit ;

Considérant que le fait d'autoriser le projet particulier de modification de l'immeuble tel que proposé par le demandeur n'aura aucun impact négatif sur la vue des propriétés avoisinantes;

Considérant que le projet particulier de construction tel que proposé par le demandeur répond aux critères et aux objectifs formulés au règlement 234 sur les projets particuliers de construction, modification et d'occupation d'un immeuble;

Considérant que le projet particulier de modification d'immeuble tel que soumis par le demandeur respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité (règlement numéro 168);

Considérant que le Comité consultatif en urbanisme recommande aux membres du conseil d'autoriser le projet particulier de modification d'immeuble;

154-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque
Appuyé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adopte le premier projet de résolution pour le projet particulier de modification d'immeuble de M. Michel Théberge en autorisant une hauteur maximum de 8 mètres.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 novembre 2014 à 19 :30** heures.

▪ ***Nomination du représentant municipal***

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en fonction d'une nouvelle élue, il a été nécessaire de revoir les fonctions de chacun et chacune;

EN CONSÉQUENCE,

155-2014

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le représentant municipal auprès du comité consultatif en urbanisme soit, M. Denis Moreau en remplacement de M. Réal Lévesque.

13. Soumission asphaltage chemin de la Grève Est et rang de la Haute-Ville

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage ont été adoptés lors de la séance extraordinaire du 24 juillet pour le rang du Bras;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait obtenu en même-temps, des soumissions pour des travaux d'asphaltage à d'autres endroits;

CONSIDÉRANT QU' après vérification auprès du plus bas soumissionnaire pour les soumissions reçues pour l'asphaltage à d'autres endroits et que ce dernier a confirmé qu'il ne pouvait exécuter les travaux;

156-2014

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que de nouvelles demandes de soumission soient envoyées à divers entrepreneurs pour l'asphaltage sur le chemin de la Grève Est et le rang de la Haute-Ville.

14. Correspondance

14.1 MAMOT

Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2015.

14.2 Ministère des Transports

Installation de traverses pour piétons.

14.3 MRC de Kamouraska

Formation sur les plantes envahissantes qui se tiendra à Saint-Denis le mercredi 15 octobre de 9h00 à 12h00.

Messieurs Jean Dallaire et Pierre Garon ainsi que Mme Hélène Dumont seront inscrits à cette formation qui est gratuite.

La MRC via le fonds du Pacte rural offre de participer au tour guidé «Expériences Kamouraska» pour un montant de 30\$ par participants après subvention.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

157-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Directrice générale soit autorisée à y participer et que la municipalité accepte de payer les frais d'inscription.

14.4 Comité organisateur du Noël au Cœur du Kamouraska

Demande d'utilisation des locaux

CONSIDÉRANT

la correspondance en date du 30 septembre 2014, informant la municipalité que l'activité du Noël au cœur du Kamouraska aura lieu les 22-23 et 28,29,30 novembre prochains;

CONSIDÉRANT QUE

cette activité connaît un succès sans précédent à chaque année et est très appréciée par les participants;

CONSIDÉRANT QUE

le Comité aura besoin de divers locaux pour la tenue de cette activité, entre autres les locaux du Complexe Municipal, la patinoire et la cuisine;

158-2014

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité approuve la tenue de l'activité du Noël au Cœur du Kamouraska;

la municipalité met à la disposition du Comité organisateur la salle multidisciplinaire, la patinoire et la cuisine du Complexe municipal;

la municipalité demande au Comité organisateur de défrayer les frais de ménage sur les différents sites;

Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QU'

une demande d'aide financière a été faite pour un montant de 1 000 \$ afin d'offrir à la population locale et environnante des activités pour tous les groupes d'âge et tous les budgets;

CONSIDÉRANT QUE
159-2014

les fêtes ne peuvent avoir lieu sans l'aide de partenaires financiers;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que;

la municipalité apporte son appui financier de l'ordre de 1 000,00 \$ pour la tenue de cet événement;

Ce montant étant prévu au budget.

14.5 Fondation André-Côté

Invitation au 7^e concert bénéfice.

CONSIDÉRANT

que chaque année la fondation rend hommage à la mémoire d'une personne de chaque municipalité du Kamouraska;

CONSIDÉRANT

que pour Saint-Denis la fondation honorera la famille de Mme Justine Lebel-Garon;

CONSIDÉRANT

que la présence d'un ou des représentants de la municipalité serait appréciée;

160-2014

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité achète deux billets au coût de 30 \$ l'unité pour ce concert qui aura lieu le 18 octobre prochain à 19h30 à la Cathédrale de Sainte-Anne-de-La Pocatière et que ces billets soient offerts à M. Christian Lévesque.

CONSIDÉRANT	<p>14.6 Les Diabétiques-Amis du KRTB la correspondance du 8 septembre 2014 pour une demande d'appui financier;</p>
CONSIDÉRANT 161-2014	<p>que de plus en plus de personnes sont touchées par cette maladie;</p> <p>Il est proposé par M. Christian Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité donne son appui financier pour un montant de 50 \$.</p>
	<p>14.7 CAUREQ Réception de la redistribution des excédents pour l'année financière 2013-2014 pour un montant de 875,16 \$.</p>
	<p>15. Autres sujets Mme la Directrice informe les membres du conseil qu'une correspondance, par courriel lui a été transmise concernant la possibilité de former un Comité Inter municipal afin de prendre certaines actions concernant la lutte contre les plantes exotiques envahissantes par laquelle la municipalité de Saint-André demande d'adopter la résolution suivante :</p>
ATTENDU QUE	les marais salés de la zone côtière du Kamouraska présentent une valeur écologique indéniable et reconnue nationalement;
ATTENDU QUE	certaines plantes exotiques envahissantes (le phragmite commun surtout, mais aussi la renouée de Japon) contribuent à leur dégradation depuis quelques décennies et que des observations et relevés récents confirment que le phénomène s'accélère;
ATTENDU QUE	les marais salés dans un état non perturbé sont beaucoup plus attractifs, non seulement pour la faune, mais également pour les visiteurs, que des marais dégradés dont le stade ultime se résumerait à une monoculture de phragmites;
ATTENDU QUE	les colonies de phragmites constituent également une nuisance environnementale en obstruant la vue pour les résidents des côtes du Kamouraska;
ATTENDU QUE	les colonies de phragmites présentent un risque important pour les incendies (deux incendies à Saint-André depuis 2010);
ATTENDU QUE	l'invasion de phragmites dans les marais salés peut aussi se prolonger par l'invasion graduelle de tous les fossés et cours d'eau du territoire et devenir éventuellement incontrôlable;
ATTENDU QU'	il est grand temps pour les municipalités riveraines de constituer un comité chargé d'établir un plan d'action régional et d'entreprendre des démarches auprès des autorités nationales pour veiller au contrôle sinon à l'éradication de cette plante exotique envahissante;
ATTENDU 162-2014	<p>l'expertise pionnière et locale en la matière de l'Organisme de bassin versant de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR);</p> <p>Il est proposé par M. Christian Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter cette résolution et appuie la municipalité de Saint-André dans sa demande auprès des municipalités riveraines de la MRC de constituer un comité inter municipal avec les partenaires du milieu pour initier une démarche visant à préserver la qualité de notre environnement face à la dégradation dont les plantes exotiques envahissantes sont responsables.</p>
163-2014	<p>Christian Lévesque, informe les membres du conseil que les travaux de débroussaillage le long de la rue Raymond seront faits dans les prochains jours.</p> <p>M. Lévesque propose;</p> <p>qu'une lettre de félicitations soit envoyée à la Ferme Jeannicole de Kamouraska qui a terminée au premier rang à l'échelle nationale dans la</p>

catégorie Or et remporté le prestigieux titre de Commandeur de l'Ordre national du mérite agricole.

Résolu à l'unanimité des membres présents.

164-2014

M. Jean Dallaire propose;

qu'une lettre de félicitations soit envoyée à M. Gilles A. Michaud de Kamouraska qui a reçu un certificat honorifique lors du Gala des élus présenté par le Fonds de Solidarité FTQ, qui s'est tenu dans le cadre du 73^e congrès de la FQM.

Période de questions

Louis -J. Desjardins apporte des précisions quant à son intervention lors de la séance du 7 juillet. Il désire que les élus prennent conscience que le prix payé, lors de la vente de terres agricoles, a un impact sur la valeur de toutes les terres agricoles et que, conséquemment, les sommes que le ministère accepte de rembourser aux producteurs augmentent, ce qui fait diminuer les sommes qui pourraient être affectées à d'autres programmes.

M. Dallaire informe M. Desjardins qu'une vérification sera faite auprès de la MRC afin de voir si, dans le cadre du PDZA, une intervention est possible auprès des instances.

M. Desjardins confirme qu'il fera des recherches complémentaires concernant les immeubles protégés en référence au RCI-134. Il lui semble que le centre de ski y aurait été identifié.

17. Clôture et levée de la séance

165 -2014

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 15.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	317,62 \$
ANNE DESJARDINS	161,79 \$
BPR GROUPE CONSEIL	1 954,58 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	196,60 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	1 106,06 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT	177,06 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	574,88 \$
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	465,65 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	328,64 \$
EAU LIMPIDE	8,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 084,79 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
GROUPE DYNACO	130,24 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	175,91 \$
INFORMATIQUE IDC	2 642,05 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	113,37 \$
LES CONSTRUCTIONS H.D.F. INC	50 484,51 \$

